

N° 2023 /246

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an **DEUX MIL VINGT-TROIS** le **12 OCTOBRE** à 20 heures. Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Luciole de Méry-sur-Oise, sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard EON, Maire.

**Etaient présents :**

Messieurs et Mesdames : Pierre-Edouard EON (+1) Maire, Alexandre DOHY (+1), Rémi DU PELOUX (+1), Laurence BARTHELEMI (+1), Hubert MARCHAIS (+1), Catherine GAUTIER (+1), Bernard RIO, Jean-Marc PECQUEUX, Eric LEMAIRE, Audrey MERI, Dominique DE GOUSSENCOURT, Chantal AMICEL (+1), Grégory CROZZOLO (+1), Pascal FRANCK, Sandrine CROZAT, Patrice RENARD, Elodie TEIXEIRA, Denis DE GOUSSENCOURT, Jérôme DURIEUX, Maureen VAN RENSBERGEN, Frédéric LEGIEMBLE formant la majorité des membres en exercice.

**Absents représentés :**

Marie-Claude CRÉSPIN représentée par Pierre-Edouard EON  
Stanislas BARTHELEMI représenté par Laurence BARTHELEMI  
Audrey LYS représentée par Grégory CROZZOLO  
Marie-France HOFFMANN représentée par Chantal AMICEL  
Frédérique BACQUET représentée par Alexandre DOHY  
Eric LEROYER représenté par Hubert MARCHAIS  
Nathalie JOUNEAU représentée par Catherine GAUTIER  
Stéphane IMBERT représenté par Rémi DU PELOUX

Dominique DE GOUSSENCOURT est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

**DATE DE CONVOCATION :**

6 octobre 2023

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

EN EXERCICE :	29
PRESENTS :	21
VOTANTS :	29

**Objet : Décision modificative n°2 du budget de la Ville**

Vu l'arrêté du 16 décembre 2013 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2311-1 à 3, L.2312-1 à 4 et L.2313-1,

Vu la délibération n° 2023/031 du 15 février 2023 portant sur l'approbation du budget primitif de la ville, pour un montant global de :

- 17 731 362,79 € en section de fonctionnement
- 10 803 357,67 € en section d'investissement, Restes à Réaliser inclus

Vu la Décision Modificative n° 1 en date du 13 mars 2023 prise par la Décision du Maire n° 2023/045 autorisant l'utilisation de crédits pour dépenses imprévues en section de fonctionnement (recherche de panne sur le réseau de l'éclairage public enfou) :

- Chapitre 011 compte 615232 : + 19 205,57 €
- Chapitre 022 Dépenses imprévues : - 19 205,57 €

Vu le montant total des prévisions budgétaire, soit :

- 17 731 362,79 € en section de fonctionnement
- 10 803 357,67 € en section d'investissement

Considérant que la décision modificative n° 2 de l'exercice 2023 a pour vocation d'ajuster les inscriptions budgétaires de l'exercice pour tenir compte des informations reçues depuis le vote du Budget Primitif. Ces ajustements se traduisent à la fois par des augmentations et des diminutions de crédits au sein des deux sections et selon ce détail :

**Section de fonctionnement**• **Dépenses :**

- **Chapitre 66 :** Ajustement du compte 66112 pour les ICNE suite à l'évolution des taux d'intérêts adossés au livret A et à l'index EURIBOR : + 3 000 €
- **Chapitre 68 :** Ajustement de la provision pour créances douteuses (compte 6817) suite à l'appréciation plus fine des risques d'irrecouvrabilité par le SGC de l'Isle-Adam : + 8 493 €
- **Chapitre 022 :** Ajustement de la section, Dépenses imprévues : - 2 836 €

• **Recettes :**

- **Chapitre 042 :** inscription des crédits nécessaires au compte 777 pour réaliser l'amortissement des subventions reliées à un actif amortissable (acquisitions 2022) : + 8 657 €

**Section d'investissement**• **Dépenses :**

- **Chapitre 040 :** inscription des crédits nécessaires au compte 13911 pour réaliser l'amortissement des subventions reliées à un actif amortissable (acquisition 2022) : + 8 657 €
- **Chapitre 4581 :** inscription des crédits nécessaires pour régulariser les opérations effectuées sous mandat par la ville et par convention pour ORANGE à l'occasion de l'enfouissement des réseaux sur les rues du puits de la grue, Jean Brestel et Pierre Curie : + 11 949 €
- **Chapitre 020 :** Ajustement de la section d'investissement, Dépenses imprévues : - 8 657 €

• **Recettes :**

- **Chapitre 4582 :** inscription des crédits pour régulariser la prise en charge par ORANGE des opérations effectuées sous mandat par la ville pour l'enfouissement des réseaux sur les rues du puits de la grue, Jean Brestel et Pierre Curie : + 11 949 €

Après avis de la commission Finances, affaires générales et intercommunalité du 4 octobre 2023,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à l'unanimité :

**ADOpte** la Décision Modificative n° 2 au Budget Primitif Ville 2023 arrêtée comme ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Méry-sur-Oise, le 12 octobre 2023



La secrétaire de séance,

*D. Goussencourt*  
**Dominique DE GOUSSENCOURT**  
Conseillère municipale



Le Maire,

*P. Eon*  
**Pierre-Edouard EON**  
Vice-Président du conseil départemental  
du Val d'Oise

Budget 2023 - Décision Modificative n° 2

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES					
Chapitre	Budget 2023	DM n° 2	total crédits 2023	Chapitre	Budget 2023	DM n° 2	total crédits 2023
011	Charges à caractère général	4 022 681,88	0,00	002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	3 760 356,79
012	Charges de personnel et assimilé	7 200 000,00	0,00	013	Atténuations de charges	0,00	70 819,00
014	Atténuations de produits	55 000,00	0,00	70	Produits des services	0,00	1 033 580,00
65	Autres charges de gestion courante	688 587,00	0,00	73	Impôts et taxes	0,00	9 911 521,00
66	Charges financières	793 100,00	3 000,00	74	Dotations, subventions, participations	0,00	2 525 568,00
67	Charges exceptionnelles	25 000,00	0,00	75	Autres produits de gestion courante	0,00	407 518,00
68	Dotations aux provisions (semi-budgétaire)	20 000,00	8 493,00	77	Produits exceptionnels	0,00	22 000,00
022	Dépenses imprévues	491 862,28	-2 836,00				
023	Virement à la section d'investissement	3 821 131,63	0,00				0,00
042	Opérations d'ordre (section à section)	614 000,00	0,00	042	Opérations d'ordre (section à section)	8 657,00	8 657,00
	<b>Solde section de fonct.</b>	<b>17 731 362,79</b>	<b>8 657,00</b>		<b>17 731 362,79</b>	<b>8 657,00</b>	<b>17 740 019,79</b>

Solde section de fonct. 0,00 0,00 0,00  
 958 927,67 959 052,67

Dl max

## D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES					
Chapitre	Budget 2023	DM n° 2	total crédits 2023	Chapitre	Budget 2023	DM n° 2	total crédits 2023
001	Solde d'exécution reporté	743 380,15	0,00	001	Solde d'exécution reporté		0,00
020	Dépenses imprévues	600 000,00	-8 657,00	021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	3 821 131,63
041	Opérations patrimoniales	32 742,00	0,00	024	Produits des cessions	0,00	2 220 000,00
10	Dotations, fonds divers, réserves	12 476,39	0,00	040	Op d'ordre transfert entre sections	0,00	614 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	458 375,00	0,00	041	Opérations patrimoniales	0,00	32 742,00
20	Immobilisations incorporelles	501 515,71	0,00	10	Dotations, fonds divers, réserves	0,00	565 000,00
204	Subventions d'équipement versées	26 730,44	0,00	1068	Affectation en réserves	0,00	1 062 839,34
21	Immobilisations corporelles	3 715 513,41	0,00	13	Subventions d'investissement reçues	0,00	1 093 878,70
20	OP 202201 construction nouvelle école	3 104 807,00		13	OP 202201 Construction nouveau GS Ch. De l'Eglise	0,00	466 875,00
23	OP 202203 Réhab. Salle des Fêtes	1 545 381,57	0,00	13	OP 202203 Réhab. Salle des Fêtes	0,00	864 455,00
040	Op d'ordre transfert entre sections		8 657,00	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	864 455,00
45xx	Travaux effectués sous mandat (4591)	62 436,00	11 949,00	45xx	Travaux effectués sous mandat (4592)	11 949,00	74 385,00
	<b>Solde section d'invest.</b>	<b>10 803 357,67</b>	<b>11 949,00</b>		<b>10 803 357,67</b>	<b>11 949,00</b>	<b>10 815 306,67</b>

Solde section d'invest. 0,00 0,00 0,00  
 707 042,66 707 936,84

Dl max